Version MARS 2026
Réf : YMT

PREUVE DEPOT PERMIS DE CONSTRUIRE

EARL GOUBLE SYLVAIN
SIEGE : 2 RUE DES VERGERS
08400 MONT SAINT MARTIN
(SITE ELEVAGE : « LA DEMOISELLE »
08400 SAINT MOREL))

NATURE DE LA DEMANDE :

ENREGISTREMENT D'UN SITE DE PRODUCTION D'ŒUFS DE POULES DE CONSOMMATION

Technopole Saint-Brieuc Armor
8, rue Jean Rostand - 22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 52 18 84
environnement@ardieconcept.com
www.ardieconcept.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Exp. Maître d'Ouvrage

CERFA
cerfa
N° 13409*16

Demande de Permis de construire comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

ⓘ Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

ⓘ Depuis le 1er septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ».

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

P C 0 0 8 3 9 2 2 6 0 0 0 0 1

Dpt Commune Année N° de dossier

La présente déclaration a été reçue à la mairie

le 04/03/2026

MAIRIE DE SAINT-M... (Ardennes)

Cachet de la mairie

Dossier transmis :

- ☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
- ☐ au Directeur du Parc National
- ☐ au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- ☐ au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial
- ☐ au transporteur de gaz